Synthèse du Référentiel national de certification qualité (Décret n° 2019-565 du 06.06.2019) et de son Guide de lecture (v3) publié le 22.07.2019

Les lignes en blanc correspondent aux 22 indicateurs communs - Les lignes en gris correspondent aux 10 indicateurs spécifiques

	4 catégories d'action de formation							
ritère	OF	ВС	VAE	CFA	indicateur	description		
1.						informer le public		
	•	•	•	•	1	accessibilité et complétude des supports		
	•	•	•	•	2	indicateurs de résultats		
	•		•	•	3	perspectives de la certification		
2.						concevoir les prestations		
	•	•	•	•	4	besoins des parties prenantes		
	•	•	•	•	5	définition des objectifs		
	•	•	•	•	6	contenus et modalités		
	•			•	7	respect du référentiel de certification		
	•			•	8	procédures de positionnement		
3.						adapter les prestations		
	•	•	•	•	9	conditions de déroulement		
	•	•	•	•	10	réalisation, accompagnement, suivi		
	•	•	•	•	11	mesure des acquisitions		
	•	•	•	•	12	prévention des abandons		
	•			•	13	structuration du parcours		
				•	14	insertion et citoyenneté		
				•	15	droits et devoirs des bénéficiaires		
	•		•	•	16	respect des conditions de présentation aux examens		
4.						mobiliser les ressources adéquates		
	•	•	•	•	17	moyens et environnement		
	•	•	•	•	18	coordination des intervenants		
	•	•	•	•	19	appropriation des ressources pédagogiques		
				•	20	mobilité, handicap, conseil de perfectionnement		
5.						professionnaliser les équipes		
	•	•	•	•	21	recensement et évaluation des compétences		
	•	•	•	•	22	plan de développement des compétences		
6.						s'ancrer dans son environnement		
	•	•	•	•	23	veille légale et réglementaire		
	•	•	•	•	24	prospective sur les spécialités de formation		
	•	•	•	•	25	R&D technologique et pédagogique		
	•	•	•	•	26	inclusion des personnes en situation de handicap		
	•	•	•	•	27	sous-traitance et portage salarial		
	•			•	28	AFEST : réseau et ingénierie		
				•	29	insertion professionnelle ou poursuite d'études		
7.						améliorer les prestations		
	•	•	•	•	30	recueil des appréciations des parties prenantes		
	•	•	•	•	31	traitement des aléas, difficultés et réclamations		
	•	•	•	•	32	mesures d'amélioration		

Tout prestataire disposant d'une certification ou d'une labellisation reconnue par l'ex-CNEFOP peut demander que l'**audit initial** soit réalisé selon des conditions de durées aménagées. L'audit ne concerne alors que les indicateurs précisés ci-dessous :

9	9	9	9	nombres en rouge :	seuls ces 9 indicateurs communs sont audités
6	0	2	10	points en rouge :	indicateurs spécifiques auditables dans chaque catégorie d'action
= 15	= 9	= 11	= 19	_	total des indicateurs communs et spécifiques audités (certification avec AFEST)
= 14			= 18		total des indicateurs communs et spécifiques audités (certification sans AFEST)
= 10					total des indicateurs communs et spécifiques audités (si seulement AFEST)
28	22	24	32		total des indicateurs audités s'il n'y a pas de certification/labellisation CNEFOP